

DELIBERATION

2025/21

AVIS SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS MOBILITÉ DU SAINT-  
QUENTINOIS ET DU HAINAUT-CAMBRÉSIS- THIÉRACHE

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de Communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 3, Votants : 11**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés :** M.Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINNE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés :** M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme Katie LEFEVRE.

Comme attendu dans la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région Hauts-de-France a défini, à son échelle, 10 bassins de mobilité.

Un bassin de mobilité est l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Son territoire regroupe un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, généralement autour d'un pôle d'attractivité.

Le territoire de la Thiérache est intégré à 3 bassins de mobilité, à savoir :

- Bassin de mobilité du Hainaut Cambrésis Thiérache pour l'ensemble du périmètre du Pays de Thiérache
- Bassin de mobilité du Saint-Quentinois, uniquement pour le territoire de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et oise
- Bassin de mobilité du sud de l'Aisne, uniquement pour le territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache.



Pour chaque bassin de mobilité, la Région Hauts-de-France publie l'élaboration d'un contrat opérationnel de mobilité. Ce document doit définir les modalités de partenaires en ce qui concerne l'intermodalité et le développement des mobilités avec l'objectif général de faciliter les déplacements quotidiens des personnes.

Dans ce cadre, le PETR du Pays de Thiérache, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est consulté pour rendre un avis sur les différents contrats opérationnels de mobilités auxquels il est rattaché.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**PREND ACTE** des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) du Saint-Quentinois et du Hainaut Cambrésis Thiérache ;

**ÉMET** les remarques suivantes :

- Le dispositif Pass Pass est mal identifié et manque de visibilité sur le territoire ;
- Les arrêts de bus de la RRTTHDF (Ex-RTA) sont très mal identifiés et peu entretenus ;
- Les horaires sont peu adaptés à un public actif ;
- Il n'existe aucun abonnement combiné Hauts-de-France Mobilités et Île-de-France Mobilités.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Katie LEFEVRE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le